

Montréal, le 5 avril 2024

Environnement et Changement climatique Canada

[via la plateforme Ethelo]

Objet : Recommandations d'Équiterre entourant la cible climatique du Canada pour 2035 et son plan d'action

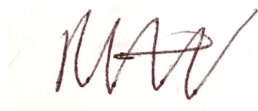
Madame, Monsieur,

Depuis 30 ans, Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. Au fil des ans, l'organisation a développé une expertise importante en matière de politiques publiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Il nous fait donc plaisir de vous soumettre nos recommandations et nos réflexions dans le cadre de la consultation Parlons cibles. Le Canada exige plus d'ambition climatique, tant au niveau de notre cible qu'au niveau des moyens à déployer pour l'atteindre. Votre démarche est également l'occasion de lier les enjeux liés à la hausse du coût de la vie à la transformation de notre société afin de l'adapter au monde décarboné de demain, un monde qui sera néanmoins aux prises avec les effets du dérèglement climatique, dont l'ampleur variera en fonction des mesures que vous mettrez en oeuvre dans la prochaine itération du Plan de réduction des émissions. Nos commentaires se trouvent en annexe de cette lettre.

Notre équipe demeure disponible pour échanger plus longuement sur les propositions ci-jointes au besoin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Marc-André Viau

Directeur des relations gouvernementales



Andréanne Brazeau

Analyste des politiques climatiques

Annexe : Commentaires entourant la cible de réduction des émissions de GES du Canada pour 2035

Établissement et réalisation des objectifs de réduction des émissions du Canada

1. Vers un consensus social vaste et soutenu

Équiterre suggère au gouvernement du Canada de s'attaquer sérieusement à l'enjeu de la désinformation et à la polarisation tel qu'il s'est récemment [engagé à le faire](#) en signant une nouvelle déclaration de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur la désinformation numérique. L'ONU et le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) estiment d'ailleurs que la désinformation est une menace à l'action climatique. Pour le GIEC, « la désinformation [est] l'un des principaux risques qui pèsent sur la lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord. Alors que l'action se doit d'être rapide et ambitieuse, la désinformation la ralentit en semant le doute sur la nécessité d'intervenir et sur les mesures à prendre. Elle alimente le risque d'une polarisation du débat public et d'une politisation des enjeux climatiques.»¹ Dans ce contexte, il est impératif d'identifier des mesures législatives, réglementaires et normatives suivant les meilleures pratiques de lutte à la désinformation observées à travers le monde.

Ensuite, il est urgent de freiner [l'écoblanchiment](#) au Canada, un phénomène qui entraîne des distorsions du marché, nuit aux entreprises faisant preuve de leadership en matière de climat et alimente le cynisme de la population face aux mesures, aux déclarations et aux engagements annoncés par les organisations, dont particulièrement les entreprises privées. Au Canada, beaucoup reste à faire à ce sujet : la Loi sur la concurrence interdit la publicité trompeuse, mais [elle est très limitée en matière d'écoblanchiment](#). Il est plus que temps de faire avancer les politiques publiques, d'uniformiser les règles du jeu des entreprises et de faire pencher la balance en faveur de celles qui s'efforcent véritablement d'atteindre la carboneutralité.

Par ailleurs, il faut aussi s'intéresser à la publicité de biens propulsés aux énergies fossiles afin de dénormaliser ceux-ci dans l'imaginaire collectif. À ce titre, plusieurs apprentissages peuvent être tirés de la lutte contre le tabac.

De manière complémentaire, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) doit rehausser l'ampleur de ses activités de communication afin de favoriser l'adhésion

¹ Gouvernement du Québec, [Stratégie de mobilisation pour l'action climatique 2022-2027](#), p.14

populaire en faisant la démonstration des cobénéfices des différentes mesures déployées. Ce type de mesure doit également être déployé au sein de l'appareil gouvernemental ainsi qu'auprès des gouvernements provinciaux.

2. La cible de réduction des émissions de GES de 2035

Préférant ne pas soumettre de proposition de cible climatique précise pour l'année 2035, Équiterre propose au gouvernement du Canada de tenir compte de différents éléments pour la fixer. Une cible adéquate pour 2035 devrait :

1. **La cible de 2035 doit placer le Canada sur la bonne voie pour atteindre la carboneutralité le plus tôt possible, soit idéalement d'ici 2040.** Pour le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, les pays développés doivent s'engager à atteindre la carboneutralité « aussi près que possible de 2040, la limite qu'ils devraient tous chercher à respecter »². Le Canada devrait s'inspirer de l'Europe qui est sur la bonne voie, bien que ce ne soit toujours pas suffisant pour répondre adéquatement à l'appel de Monsieur Guterres : la Commission européenne vient d'adopter une cible de réduction de ses émissions de GES de [90% d'ici 2040](#) par rapport à 1990.

En outre, Simon Stiell, le secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a récemment envoyé [un important message](#) aux États parties à cette convention ainsi qu'aux États observateurs : « Vos [contributions déterminées au niveau national (CDN)] 3.0 et vos objectifs 2030 sont cruciaux ; ils détermineront collectivement si le monde peut revenir sur une trajectoire d'émissions globales compatible avec le respect du seuil de 1,5 degré Celsius en ce qui concerne la hausse de la température mondiale moyenne au cours de ce siècle, comme l'exige la science dans le cadre de l'Accord de Paris, tout en renforçant la résilience pour un tel scénario. »³

Monsieur Stiell ne pourrait pas être plus clair : « À tous égards, vos CDN 3.0 seront les documents climatiques les plus importants produits jusqu'à présent au cours de ce siècle pour garantir la sécurité et la prospérité de vos peuples. »⁴ En tant que pays développé producteur de pétrole, le Canada doit répondre présent à cet appel à l'ambition.

² Traduction libre ; United Nations (2023), [Secretary-General Calls on States to Tackle Climate Change 'Time Bomb' through New Solidarity Pact, Acceleration Agenda, at Launch of Intergovernmental Panel Report](#),

³ Traduction libre.

⁴ Traduction libre.

2. **La cible de 2035 doit respecter la science.** Le sixième rapport d'évaluation du GIEC indique que, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, les émissions de GES de la planète doivent diminuer de 60% d'ici 2035 par rapport à 2019. Le GIEC fixe ainsi une fourchette allant de 49% à 77% pour les différents pays.⁵ Or, compte tenu du principe de juste part, qui mise sur la responsabilité historique et la capacité financière des pays, le Canada doit nécessairement adopter une cible qui se trouve dans le haut de la fourchette.
3. **Être compatible avec le principe de juste part.** En d'autres mots, cela signifie qu'elle doit tenir compte de la responsabilité historique du Canada dans la crise climatique et de sa capacité financière à se décarboner. Commandée par Équiterre et d'autres organismes environnementaux canadiens, une [analyse](#) datant de 2021 établit la juste part du Canada à une réduction de 60% de ses émissions d'ici 2030, ce qui peut servir de point de départ. Un [résumé illustré](#) de l'analyse est également disponible.

Se basant sur une méthodologie pratiquement identique, le même exercice a été réalisé en 2024 afin d'évaluer [la juste part du Canada pour 2035](#) en matière d'atténuation mondiale des émissions de GES et dans l'optique de limiter le réchauffement climatique sous la barre du 1,5 degré d'ici 2100. L'analyse établit que la juste part du Canada consiste en une réduction des émissions de 160% d'ici 2035 par rapport à 2005, dont une réduction de 80% à l'échelle nationale. Cet exercice théorique, bien que peu réaliste si l'on tient compte de la cible actuelle de 2030, devrait néanmoins éclairer les réflexions du gouvernement du Canada en ce qui concerne notre ambition climatique.

Plus la cible est ambitieuse, plus elle nous pousse à redoubler d'ardeur pour veiller à l'atteindre. Elle envoie un signal clair à l'ensemble du secteur privé quant à la direction collective que nous prenons et quant à la nécessité de sortir des activités hautement émettrices.

De plus, le fait de bénéficier de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité permet de verrouiller la cible climatique du Canada dans une optique non partisane et fait en sorte que celle-ci demeure en place, peu importe quel parti occupe le pouvoir.

⁵ GIEC (2023), [AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023](#), p. 56

3. Des mesures ambitieuses pour réduire les émissions de GES dès maintenant et atteindre la cible de 2030

Équiterre estime que les actions devraient principalement se concentrer sur la gouvernance climatique ainsi que les secteurs de l'énergie et des transports afin d'équilibrer les efforts devant être déployés.

Gouvernance climatique et transition énergétique

- Renforcer la taxe carbone et améliorer la communication sur celle-ci ;
- Obtenir la sanction royale du [projet de loi C-50](#), la Loi canadienne sur les emplois durables, en tenant compte [des recommandations](#) des principales organisations environnementales au Canada ;
- Adopter les versions les plus ambitieuses des règlements suivants en termes de réductions rapides des émissions de GES :
 - La norme d'électricité propre ;
 - Le [règlement sur le plafonnement des émissions du secteur pétrogazier](#), qui jouit d'un appui indéniable du Québec : un sondage diffusé à l'automne 2023 indique que **87% des Québécois(es)** appuient l'idée d'adopter un règlement obligeant l'industrie pétrolière et gazière à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Présenter la feuille de route du Canada pour mettre fin au financement public des énergies fossiles et la mettre en oeuvre rapidement ;
- Imposer une taxe sur les revenus record des compagnies pétrolières et gazières canadiennes ;
- Adopter un [test climat rigoureux](#) et l'appliquer à tous les nouveaux projets d'infrastructures du Canada ;
- Établir des accords de planification de la carboneutralité avec les communautés afin de les soutenir dans la transition qu'elles auront déterminée selon leurs propres termes.⁶

Mobilité et transport⁷

- Adopter de nouvelles cibles en matière de réduction des émissions de GES dans le secteur des transports, dont une cible de réduction du taux de motorisation et/ou de

⁶ Équiterre et al. (2023), [Propositions pour la Loi canadienne sur la transition juste](#), p.14

⁷ Consultez la section Nos revendications politiques sur [la page](#) Mobilité et transport de notre site web pour une foule de mesures supplémentaires pour décarboner ce secteur.

transfert modal et des cibles de réduction des émissions pour les sous-secteurs des transports (transport de personnes, transport de marchandises)⁸ ;

- Mettre en place un programme de subventions à l'achat de vélos ou de vélos à assistance électrique⁹ ;
- Mettre en place un système de redevance-remise suffisamment contraignant pour dissuader l'achat de véhicules surdimensionnés¹⁰ ;
- Développer le transport collectif interrégional routier et ferroviaire.

Par ailleurs, Équiterre recommande à ECCC de consulter [le plus récent avis](#) du comité consultatif sur les changements climatiques du gouvernement du Québec en ce qui concerne le transport de marchandises. Les avis précédents peuvent également inspirer le gouvernement canadien :

- [Climat et biodiversité : redéfinir notre rapport à la nature](#)
- [L'aménagement du territoire du Québec : fondamental pour la lutte contre les changements climatiques](#)
- [Une nouvelle politique de recherche et d'innovation à la hauteur de l'urgence climatique](#)
- [Le Québec carboneutre, une contribution essentielle pour le futur](#)

4. Des lacunes à corriger urgemment

D'abord, parmi plusieurs lacunes, Équiterre identifie l'absence d'une approche transversale forte en matière de décarbonation au sein de l'appareil gouvernemental. Le CEDD souligne justement qu'une faiblesse de la gouvernance climatique du Canada concerne le fait que la responsabilité à l'égard de la réduction des émissions demeure fragmentée parmi de multiples entités fédérales.¹¹

Par ailleurs, le premier rapport d'étape mandaté par la Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité, publié en décembre 2023, a mis en lumière différentes failles entourant le Plan de réduction des émissions. Le gouvernement doit rapidement mettre en oeuvre les mesures (investissements, législation, réglementation, etc.) qu'il a identifiées pour combler l'écart entre la trajectoire actuelle des émissions de GES pour 2030 et la trajectoire permettant d'atteindre la cible.

⁸ Équiterre (2022), [Redoubler d'efforts pour la planète et nos communautés](#)

⁹ Coalition pour un budget vert (2023), [Preliminary Recommendations for Budget 2024](#), p.72

¹⁰ Équiterre (2021), [Comprendre la hausse des camions légers au Canada afin de renverser la tendance](#) ; Équiterre (2020), [La route vers la mobilité à faible empreinte carbone : un système de redevance-remise pour les véhicules légers au Canada](#) ; Équiterre et la Fondation David Suzuki (2022), [Atteindre 100% de ventes de véhicules zéro émission d'ici 2035 au Canada](#)

¹¹ Bureau du vérificateur général du Canada (2023), [Rapport 6 – Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Plan de réduction des émissions pour 2030](#).

ECCC devrait ainsi rectifier le tir par rapport aux constats du Bureau du vérificateur général du Canada en ce qui concerne son Plan de réduction des émissions et, plus généralement, la gouvernance climatique du Canada. Il souligne par exemple que :

- Le Canada n'est pas en voie d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé pour 2030 ;
- Seulement 45% des mesures du plan sont assorties d'une date limite de mise en oeuvre ;
- 95% des mesures du plan pour 2030 ne comportent pas de cible de réduction d'émissions de GES ;
- L'absence d'une démarche d'identification et de hiérarchisation des mesures les plus importantes pour la réduction des émissions ;
- Le retard de mesures prometteuses ;
- Le manque de fiabilité des projections d'émissions issues de la modélisation économique qui proposent, par exemple, des hypothèses trop optimistes, une analyse limitée des incertitudes et l'absence d'un examen par les pairs.

Une analyse récente de Dunsky Énergie + Climat, qui compare le cadre de gouvernance climatique du Québec avec ceux d'autres juridictions, peut également s'avérer utile pour ECCC. En effet, cette analyse montre que le Canada n'est pas un chef de file en raison de trop nombreuses zones de flou et de limitations.¹² Bien qu'il se démarque au regard des fondements de sa gouvernance climatique (83%) et des considérations sociétales qu'il inclut dans son cadre (100%), le plaçant au premier rang dans ces deux catégories, le Canada tire de l'arrière en ce qui concerne les progrès réels, en plus de présenter d'importantes lacunes au niveau de la gouvernance et la reddition de comptes (64%) ainsi que la modélisation (54%).¹³

En outre, le gouvernement du Canada devrait tenir compte des principales recommandations du rapport « Ce que nous avons entendu » du Groupe consultatif sur la carboneutralité (GCP) qui abondent dans le même sens que ceux d'Équiterre¹⁴ en ce qui concerne les thèmes abordés des sections « Systèmes énergétiques carboneutres » et « Mesures pour 2030 et cible pour 2035 ».

Enfin, l'ensemble des politiques gouvernementales du fédérales maintiennent en place des échappatoires dont profitent les secteurs les plus émetteurs au Canada : le secteur pétro-gazier et le secteur automobile. Une révision approfondie des différentes mesures

¹² Dunsky Énergie + Climat (2023), [Comparaison des cadres de gouvernance de l'action climatique au Québec, en Amérique du Nord et en Europe](#), p.33

¹³ *Idem*, p.34

¹⁴ Équiterre a pris part à la consultation du GCP.

existantes serait donc nécessaire pour optimiser les réductions de GES qu'elles peuvent amener. À ce titre, parmi les politiques à réformer, on compte notamment le cadre d'évaluation et les lignes directrices entourant les subventions aux énergies fossiles¹⁵ ainsi que le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers, celui-ci favorisant la construction de gros véhicules énergivores et faisant disparaître les petits modèles.¹⁶

5. De nouvelles mesures transformationnelles

Équiterre invite ECCC à prendre connaissance des recommandations de la Coalition pour un budget vert, dont plus particulièrement les suivantes, afin de transformer la gouvernance climatique et environnementale au Canada :

- L'adoption d'une politique industrielle carboneutre¹⁷ ;
- L'adoption d'un cadre intégrant les impératifs climatiques et de biodiversité pour toutes les décisions de politiques publiques du gouvernement fédéral¹⁸ ;
- Des investissements qui préparent réellement la main-d'oeuvre à la transformation du marché du travail dans une perspective de transition juste¹⁹.

Ensuite, Équiterre recommande vivement au gouvernement du Canada d'explorer les pistes suivantes :

- Appuyer les opérations et le développement du transport collectif à travers le Canada²⁰ ;
- Favoriser l'émergence d'une économie circulaire, dont en facilitant l'accès à la réparation de biens de consommation²¹ ;
- Transformer les systèmes alimentaires du Canada en commençant par adopter la Stratégie d'agriculture durable et y inclure des cibles de réduction de l'utilisation d'intrants (engrais de synthèse et pesticides fortement émetteurs de GES).

Consultez [nos plus récentes recommandations](#) budgétaires pour de plus amples détails.

¹⁵ [Communiqué](#) (2023) et [note de breffage](#) (2022) d'Équiterre

¹⁶ Équiterre et Environmental Defence (2022), [Profiter de la pollution : la riposte du secteur automobile à la réglementation sur les véhicules zéro émission](#).

¹⁷ Coalition pour un budget vert (2023), [Recommandations relatives au budget de 2024](#), p.36

¹⁸ *Idem*, p.38

¹⁹ *Idem*, p.22

²⁰ *Idem*, p.48

²¹ *Idem*, p.43

6. La réconciliation avec les Peuples autochtones

Voici trois (3) pistes permettant au gouvernement du Canada de concilier action climatique et réconciliation :

- **Appliquer les politiques énergétiques et climatiques de manière à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, dont le principe de consentement libre, préalable et éclairé.
- **Mettre en place des accords de planification de la carboneutralité, tels que présentés dans la section 3, de nation à nation.** Ces accords sont particulièrement pertinents pour faciliter la collaboration entre le Canada et les communautés autochtones dont plusieurs en revendiquent.²² D'ailleurs, le Canada, à titre de signataire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, appuie ce type de mécanisme.
- **Mettre en oeuvre les recommandations mises de l'avant par [Indigenous Climate Action](#)** pour décoloniser les politiques climatiques, par exemple en faisant participer pleinement les nations et les communautés autochtones aux tables où se prennent les décisions, en faisant progresser les appels à l'action issus de la Commission sur la vérité et la réconciliation et en faisant la promotion de solutions climatiques qui tiennent compte des réalités auxquelles les communautés et les nations autochtones sont confrontées.

²² Au moins deux nations de la région des sables bitumineux [ont demandé publiquement](#) ce type de mécanisme.